Image not found or type unknown

Delai prescription credit revolving

Par **caro119**, le **06/09/2017** à **10:26**

Bonjour,

J'ai contracté un credit revolving en 2003.Ma dernière mensualité est de 2008. N'ayant pas tout remboursé, j'ai continué de recevoir chaque mois des relevés de compte avec les interêts qui augmentaient mon dû chaque mois un peu plus. J'ai déposé en 2015 un dossier banque de france qui m'a accordé un moratoie jusque fin 2017. Je me demande si à la fin de se moratoire, je pouvais eventuellement faire valoir mon droit de presciption vu que la sociétée de credit ne m'a jamais demandé par jugement ou autre de payer la totalité, je n'ai même jamais reçu de courrier d'huissiers. Qu'en pensez-vous?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés